

<b>Titre du document</b>	Référentiel d'analyse sécurité 2012
<b>Référence</b>	AUD/AS/V-1/01/2012
<b>Base documentaire Web</b>	OUI, accès restreint
<b>Support</b>	Papier et imprimable depuis la base
<b>Descriptif</b>	<p>Document en 3 volets contenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cahier des charges assurance : prescriptions de l'assureur en matière d'incendie, d'intrusion et de dispositions constructives ;</li> <li>- La grille de suivi des contrôles et entretiens obligatoires : visites de contrôles et de maintenance à faire réaliser avec les périodicités par sujet ;</li> <li>- La grille des inspections périodiques de sécurité (visuelle) à effectuer sur site : liste des points à vérifier ou faire vérifier au minimum une fois par trimestre.</li> </ul>
<b>Thème</b>	Prévention / Sécurité
<b>Version</b>	V-1
<b>Objectifs</b>	Décliner les obligations que nous imposent l'assureur et la réglementation en matière d'installation, de contrôles et de maintenance. Ces obligations peuvent varier dans le temps en fonction de l'évolution du contrat d'assurance et de la réglementation.
<b>Liste de diffusion</b>	Tous les responsables de site
<b>Contenu (=mots clés)</b>	Prévention, risque, plan, travaux, consigne, règle, sécurité, contrôle, réglementaire, maintenance, vérification, entretien, visite.
<b>Source</b>	Code du Travail
<b>Où se procurer le document</b>	Site web Immobilier Sécurité
<b>Utilisation</b>	Au besoin, inspections périodiques de sécurité (visuelle) tous les mois, tous les trimestres minimum.
<b>Archivage du document</b>	Registre de Sécurité, pochette du classeur
<b>Signataires</b>	Signature du document « inspections périodiques de sécurité (visuelle) » par la personne ayant réalisé l'inspection et par le directeur de site.

<b>SOURCE</b> Graphito	<b>DESTINATAIRES</b> Responsable Sécurité	<b>AUTEURS</b> Mr Clausse, Mr Donnève, Mr Perramond	<b>NOMBRE DE PAGE</b> 1 / 1	<b>REFERENCE</b> AUD/CVD/V-1/01/2012
---------------------------	--	---	--------------------------------	---